Commune de VILLECHENEVE

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 octobre 2026

PRESENTS :	Mr	FAVRICHON	Nicolas	Maire
	Mr	SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mme	FAURE	Ginette	2ème Adjointe
	Mr	LARGE	Cyril	3ème Adjoint
	Mme	PEYRE de FABREGUES	Karine	4ème Adjointe
	Mme	BLEIN	Christine	Coneillère
	Mr	CHARLIER	Philippe	Conseiller
	Mme	GIRARD	Sylvie	Conseillère
	Mr	MOREL	Cédric	Conseiller
	Mr	PAILLASSON	Hervé	Conseiller
	Mme	VEZANT	Céline	Conseillère
	Mme	ARDOUIN	Estelle	Conseillère
	Mr	BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller

Excusés : Mr Thierry DECULTIEUX
Mme CHICARD Christelle

Pouvoir :
Mr Thierry DECULTIEUX donne son pouvoir à Mr Philippe CHARLIER.
Mme CHICARD Christelle donne son pouvoir à Mme Céline VEZANT

Secrétaire de séance : Mme Ginette FAURE

Date de Convocation : 02 octobre 2026

Début de la réunion : 20h00

Par décision de Mr le Maire, le point 7 est ajourné et renvoyé à l'ordre du jour d'une prochaine séance de conseil municipal.

1. Approbation du PV du conseil municipal du 10 septembre 2026.

Mr le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2026 qui est approuvé **à l'unanimité des membres présents**.

2. Point d'avancement des travaux du restaurant scolaire et ouverture

Messieurs Cyril LARGE et Claude SARCEY ont assisté à la réception des différents lots, qui s'est déroulée le mardi 6 octobre 2026. Quelques travaux de finition restent à réaliser. La mise en œuvre de l'enrobé est prévue à la mi-octobre. L'ensemble des installations est désormais en service.
Une formation sera organisée à destination des cantinières afin de leur permettre d'utiliser correctement les équipements électroménagers.
Une réunion de la commission fleurissement sera programmée afin de définir les aménagements paysagers des abords extérieurs. Les plantations au niveau de l'accès seront réalisées par les agents communaux.
Le déménagement de l'ancienne cantine ainsi que l'aménagement des nouveaux locaux seront assurés par les agents des services techniques, en coordination avec les cantinières.
Concernant le financement du projet, plusieurs demandes de subvention restent en attente de versement.
Monsieur le Maire remercie Messieurs Cyril LARGE et Claude SARCEY pour leur investissement et leur implication dans le suivi du chantier tout au long de sa réalisation avec plus de 45 réunions réalisées sur 1 an.

L'inauguration du nouveau restaurant scolaire est prévue au cours du premier trimestre 2027 en présence des représentants de l'Etat, de la Région et du Département.

3. Déploiement du Passeport Citoyen.

Les passeports qui seront distribués aux élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 sont en cours d'impression auprès de l'imprimerie EGF, située à Sainte-Foy-l'Argentière.
Mme PEYRE de FABREGUES a élaboré un tableau récapitulatif présentant l'ensemble des missions ainsi que les différents intervenants impliqués dans ce projet.
Le lancement officiel du passeport aura lieu le 16 octobre 2026 à 16h00, et sera suivi d'un moment convivial.
Monsieur le Maire tient à remercier Mme Karine PEYRE de FABREGUES, les conseillers municipaux impliqués ainsi que l'équipe éducative pour leur engagement et leur contribution à la concrétisation de cette initiative. Ce projet constituait l'un des engagements majeurs de la campagne municipale et, seulement six mois après le début du mandat, il voit aujourd'hui le jour. Il représente une formidable opportunité pour les enfants de la commune de s'investir dans la vie citoyenne et de découvrir les valeurs de l'engagement au service de l'intérêt général.

4. Mise en place des permanences des élus

Un tableau d'organisation des permanences des élus a été établi. Celles-ci se tiendront le troisième samedi de chaque mois, à titre expérimental sur les mois d'octobre, novembre et décembre 2026.
Lors de ces permanences, un adjoint, accompagné d'un conseiller municipal, sera présent en mairie afin d'accueillir les administrés, de répondre à leurs questions et de les accompagner dans leurs différentes démarches.
Le planning des permanences pour cette période est le suivant :

- Samedi 24 octobre 2026 : Karine PEYRE de FABREGUES et Estelle ARDOUIN
- Samedi 21 novembre 2026 : Cyril LARGE et Philippe CHARLIER
- Samedi 19 décembre 2026 : Claude SARCEY et Ginette FAURE

À l'issue de cette période d'expérimentation, le dispositif pourra être évalué afin d'envisager sa poursuite.

5. Délibération sur la participation de la quote-part du réseau unitaire de l'assainissement.

Pour rappel, la CCMDL est compétente en matière d'assainissement collectif et les communes conservent la compétence eaux pluviales. Les eaux usées et les eaux pluviales ne transitent pas toujours dans des réseaux de collecte séparés : ces réseaux sont dits unitaires.
Depuis le 1er juillet 2022, l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement a été confiée à SUEZ Environnement dans le cadre d'une DSP et SUEZ facture chaque année à la communauté de communes une quote-part liée à ces eaux claires qui transitent dans les réseaux unitaires
Il était prévu que ce montant soit revu annuellement en fonction de la réduction effective des réseaux unitaires du territoire.
Le montant appelé par SUEZ pour l'année 2026 s'élève à 46 722.98 € à répartir au prorata du linéaire de réseaux unitaires par commune soit 881.93 € pour la commune de VILLECHENEVE.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'en délibérer.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- FIXE le montant de la participation de la commune à la gestion des eaux pluviales selon le montant appelé par SUEZ auprès de la CCMDL et le nombre de mètres linéaires de réseaux unitaires actualisés de la manière suivante :

	Réseau unitaire 2025 Kml actualisé	Participation 2025 (390 €/kml)	**Réseau unitaire 2026 Kml actualisé**	**Participation 2026 actualisée (393.72) €/kml)**
VILLECHENEVE	2.24	873.60 €	2.24	**881.93 €**

6. Délibération modificative sur les travaux en régie engagés

Approuve la décision modificative numéro 1 sur le budget Général de l'exercice 2026 :

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
21318 (040)	400	021 (021)	400

Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
023 (023)	400	722 (042)	400

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents

7. Projet terre de randonnée

Point ajourné

8. Première matinée de VILLECHENÈVE PROPRE

La première édition de l'opération « **Villechenève Propre** » se déroulera le dimanche 29 novembre 2026, de 9 h 30 à 10 h 30. Elle sera suivie d'un verre de l'amitié au Milo'Bistrot.

Le parcours prévu débutera devant la mairie, se poursuivra en direction du city stade, empruntera la rue de l'Abattoir et se terminera dans la Grande Rue. Les outils nécessaires seront fournis par la municiplaité. C'est une matinée test qui doit nous permettre d'envisager la suite.

Le matériel nécessaire à la collecte sera mis à disposition par la municipalité.

Monsieur le Maire souligne que cette première édition constitue une matinée test, destinée à mobiliser les habitants autour d'une action concrète en faveur du cadre de vie et de la préservation de l'environnement. Les enseignements tirés de cette opération permettront d'envisager la mise en place d'actions similaires à l'avenir.

9. Synthèse de la soirée inter-associations

L'ensemble des associations ont été rencontrées. Sur les 20 associations sollicitées, 16 étaient présentes à la réunion du 1er octobre 2026.

Chaque association a disposé de dix minutes pour se présenter et exposer ses besoins.

Les associations ont également communiqué leurs dates pour l'élaboration du calendrier 2027.

Monsieur Philippe CHARLIER souhaite qu'un support adapté soit mis en place afin de disposer d'une vision plus claire et globale du calendrier des manifestations pour l'année 2027. Il propose de s'en occuper.

Monsieur le Maire remercie la commission Associations pour son investissement et son implication dans cette démarche.

10. Bilan du premier Conseil citoyen.

Le Conseil citoyen est constitué d'un groupe d'une quinzaine d'habitants volontaires souhaitant s'investir dans la vie de la commune et contribuer à son développement. Les participants travailleront au sein de différents groupes de travail, chacun étant encadré par un pilote et un référent de la mairie.

Les projets élaborés par le Conseil citoyen devront être présentés au conseil municipal et validés avant toute mise en œuvre.

Les réflexions et propositions s'articuleront autour de trois axes principaux :

• Valorisation des lieux

- Mise en valeur des sites emblématiques de la commune (Madone, Burie, espace central du village, etc.) ;
- Développement d'événements culturels et conviviaux ;
- Réflexion autour des chemins de randonnée, des circuits VTT et des activités de pleine nature.

• Mobilité et sécurité

- Organisation du stationnement dans le bourg ;
- Amélioration de la circulation et de la sécurité aux abords du village ;
- Réflexion sur l'éclairage public et son adaptation aux besoins des habitants.

• **Adaptation au climat**

- Développement de la végétalisation des espaces publics ;
- Adaptation et amélioration des bâtiments communaux ;
- Aménagements du cimetière et des espaces publics afin de mieux répondre aux enjeux climatiques.

Une présentation officielle du Conseil citoyen, de ses membres et de ses objectifs sera réalisée à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire, le 9 janvier 2027.

Monsieur le Maire se félicite de la mobilisation des habitants ayant répondu favorablement à cette démarche participative. Cette instance constitue un véritable outil de concertation permettant d'associer les citoyens à la réflexion sur l'avenir de la commune et à la construction de projets d'intérêt général

11. Réflexion sur la possibilité de mutualisation d'un policier municipal

Un échange a eu lieu sur la possibilité de mutualiser un policier municipal avec d'autres communes.

Les missions principales d'un policier municipal ont été rappelées : assurer une présence sur le terrain, veiller au respect des règles, notamment en matière de stationnement et de vitesse, et intervenir face aux incivilités. Il a également été précisé que le policier municipal peut être armé ou non.

Un tour de table a permis de recueillir les avis des participants. Plusieurs personnes se sont montrées favorables à cette possibilité, estimant qu'il s'agissait d'une bonne idée à expérimenter, notamment pour assurer une présence lors du marché et de certaines manifestations. D'autres ont exprimé des réserves, voire un avis défavorable.

Les échanges ont ainsi fait ressortir des opinions partagées sur le sujet.

Vote à bulletin secret sur l'engagement d'une réflexion concernant la mutualisation d'un policier municipal :

Pour : 13 voix
Contre : 2 voix
Blanc : 0 voix

À l'issue du vote, la majorité des participants s'est prononcée en faveur de l'ouverture d'une réflexion sur cette question, **sans que cela ne constitue une validation de sa faisabilité ou de sa mise en place.**

12. Milolettre et bulletin municipal

La distribution de la milolettre aura lieu le week-end des 10 et 11 octobre 2026.

La dernière milolettre de l'année devrait se présenter sous la forme d'un bulletin municipal.

13. Questions diverses

- Organisation des vœux du Maire : Plusieurs personnes se sont portées volontaires pour contribuer à l'organisation et à l'animation de la cérémonie des vœux du Maire : ~~Nicolas,~~ Philippe, Karine, Céline et Ginette.
- Voirie : La deuxième réunion consacrée à la voirie s'est tenue le 7 octobre 2026, en présence de M. Jean-Baptiste BROSSAT.
  Afin d'assurer une gestion cohérente et durable du réseau communal, il est proposé d'établir une programmation pluriannuelle sur deux à trois ans pour les chemins nécessitant des travaux de réfection.
  Une analyse de l'enrobé doit également être réalisée afin de vérifier la présence éventuelle d'amiante et de substances odorantes.
- Petite enfance – CC-MDL : la première réunion de l'année consacrée à la petite enfance s'est tenue à la CC-MDL.
  Le principal constat porte sur la baisse prévisionnelle du nombre d'enfants. Les listes d'attente des assistantes maternelles qui existaient auparavant, ont désormais disparu.
  Les échanges ont également porté sur les inscriptions au Cyclo des Monts ainsi que sur l'organisation des 20 ans de l'événement.
- SYDER : la prochaine réunion concernant le SYDER est fixée au 26 novembre 2026.
- M. Nicolas FAVRICHON a été désigné comme référent foncier agricole.
- Commission Transition écologique : La première réunion de la commission Transition écologique s'est tenue le 23 septembre 2026, en présence de M. Philippe CHARLIER.
  Mr Yves BESNARD, du Service transition écologique et service Bâtiment a été reçu en mairie le 30/09/2026 afin de calculer les consommations de fuel et d'électricité des bâtiments communaux. Cette démarche vise à identifier des pistes d'amélioration en matière de performance énergétique et de maîtrise des dépenses publiques.
- Le Comice des quatre cantons se déroulera du 25 au 28 juin 2027 à St Laurent de Chamousset.
  L'organisation de cet événement nécessitera la mobilisation d'un nombre important de bénévoles.

- Projet économique en cours : Un projet de création d'un **atelier de cuisine asiatique avec vente de plats à emporter** est actuellement à l'étude dans le local situé **98 Grande Rue**. Cette nouvelle activité viendrait compléter l'offre de services et de restauration présente sur la commune.
- Action citoyenne : Sous l'impulsion de **M. Nicolas CHEVET**, une première action citoyenne est organisée le **17 octobre 2026** avec le nettoyage du lavoir de la **Grande Croix**. Cette initiative doit permettre de rassembler plusieurs habitants autour d'un projet concret de valorisation du patrimoine communal et d'amélioration du cadre de vie. Monsieur le Maire souligne que cette action constitue une première étape dans le développement d'une dynamique citoyenne au sein de la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Fait en Mairie, le 20/10/2026

Le Maire,

Nicolas FAVRICHON

MAIRIE DE VILLECHENEVE
69770

Le secrétaire de séance

Ginette FAURE